

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme NICOLE BOULET, médiatrice  
Mme SYLVIE MONDOR, analyste  
Mme SUZANNE BOUCHARD, coordonnatrice

**MÉDIATION CONCERNANT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE 138 AVEC LA ROUTE DU BAS-DE-L'ANSE  
ET LE CHMIN SAINT-PAUL À LA MALBAIE (SECTEUR SAINT-FIDÈLE)  
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

---

**RENCONTRE DE MÉDIATION**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 12 janvier 2005  
Auberge La Romance  
50, chemin des Falaises  
La Malbaie

**SÉANCE DU 12 JANVIER 2005**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MÉDIATION**

5 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Merci d'être venus nous rencontrer encore une fois.

10 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

C'est normal.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

15 Écoutez, en fait, je suis avec madame Mondor et madame Bouchard.

Je pense que vous avez pris connaissance de la proposition du ministère des Transports.

20 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

(Inaudible), je sais pas si je dois...

**PAR LA COORDONNATRICE:**

25 Il faudrait parler dans le micro, s'il vous plaît.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

30 Oui, oui, oui, celle de la municipalité aussi, là, OK.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Avez-vous des questions, des interrogations?

35 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Bien en fait, on retrouve deux (2) points, sur les deux (2) points principaux, là. On avait parlé de plusieurs points au téléphone mais – excusez-moi, c'est la deuxième semaine de grippe, là.

40 Oui, OK, ça, c'est ce que j'ai reçu par la poste.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

45 Ça, c'est la proposition du ministère des Transports.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

50 Oui, c'est ça. Donc on parlait du deux mètres (2 m), environ deux mètres (2 m), on parlait de la profondeur.

On parlait aussi du prolongement du fossé jusqu'à cinq mètres (5 m) vers l'est de la propriété. C'est ça?

55 **PAR LA MÉDIATRICE:**

C'est ça.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

60 Bon ça, ce fossé-là, le fossé, il est – en fait, ça se trouve juste strictement dans le secteur de notre résidence, finalement, là?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

65 Oui, tout à fait. L'aménagement qu'ils vont faire, c'est en fait je pense à partir de la limite du terrain, du côté de votre entrée, là, du garage...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

70 Oui, c'est ça.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

75 ... jusqu'à cinq mètres (5 m), si ma mémoire est bonne, à l'est de votre résidence.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

80 Oui, c'est ça, OK. Ça couvrirait l'avant de la maison, si on regarde ça comme ça?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

85 Oui, tout à fait. Oui, oui, complètement à partir de, je pense que c'est la limite de votre terrain avant votre entrée charnière, là, et jusqu'à cinq mètres (5 m) l'autre côté de votre résidence, ce qui veut dire à peu près dix-sept pieds (17 pi) de l'autre côté de la résidence.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK. Cinq mètres (5 m), ça l'a vingt et un pieds (21 pi) à vingt-deux pieds (22 pi), à peu près.

90

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Oui, c'est ça, c'est ça.

95

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK. Par contre, je regardais en avant de chez nous et il y a déjà, entre l'autre propriétaire et nous, il y a déjà un conduit qui traverse le chemin en dessous de l'asphalte.

100

Est-ce que ça, ce conduit-là, ça contourne l'eau qui viendrait du terrain du voisin et du ruisseau, c'est-à-dire du fossé en avant de chez nous vers l'autre côté du chemin? Ça, je le sais pas, je l'ai pas vu dans les plans, là, ça, de quelle façon ça va être projeté, avec les améliorations de la route à ce moment-là...

105

**PAR L'ANALYSTE:**

Je vas vous dire bien sincèrement que...

110

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Bonne question aujourd'hui, là...

**PAR L'ANALYSTE:**

115

... c'est même pas mentionné dans l'étude d'impact.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

... que j'ai carrément oubliée parce que...

120

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Bien normalement, écoutez, je vous dirais que le ministère des Transports, si ce tuyau-là, ça sert dans le fond à l'égouttement de la route, bien, l'aménagement, il va être fait, là, de la même façon que c'est fait devant chez vous.

125

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Devrait être de façon similaire.

130

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Autrement dit, ils vont refaire le même fossé sans l'aménager comme ils le font pour vous, là, comme il était prévu initialement.

135

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Ça va être un fossé ouvert, là.

140

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Ça va être un fossé ouvert, à deux point six mètres (2,6 m) de profondeur. Ça va être comme ça.

145

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK.

**PAR L'ANALYSTE:**

150

Mais vous, ce que j'entends, c'est qu'il y a un fossé qui descendrait de la montagne et traverserait en dessous?

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

155

Non, non, non. C'est qu'entre les deux (2) propriétés, vis-à-vis les deux (2) propriétés, mettons la clôture mitoyenne, si vous voulez, là, il y a justement comme un gros conduit qui traverse le chemin qui s'en va direction nord-ouest, de l'autre côté, du côté où la route en principe devrait...

160

**PAR L'ANALYSTE:**

Qui passe en dessous de la route, cette affaire-là?

165

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Oui, oui. Qui va rejoindre le fossé qui est déjà en avant de chez nous.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

170

Bien, je présume qu'ils vont faire un aménagement, là...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

175

En fonction de ça, j'imagine?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

180

... en fonction de ça, là. Je pense pas qu'il y ait aucun problème, là. S'il y a nécessité de faire en fait un drainage quelconque, ils vont le faire pour que ça réponde, là, aux besoins de la route.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

185

OK. Au niveau du dynamitage, aussi, on a parlé, je sais pas si c'est avec vous, madame Mondor, je pense que oui, c'est que le dynamitage, ça va être la responsabilité, qu'on s'était dit, à partir du sous-traitant ou du contracteur qui va s'occuper de ça, c'est ça?

**PAR L'ANALYSTE:**

190

Normalement, lui doit obéir à un cahier de charges. Je vous avais dit, je vous avais envoyé, c'est dans l'étude d'impact et ça avait été confirmé par monsieur Stevens, attendez, je vais vous retracer...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

195

C'est ça, l'étude d'impact, on peut pas avoir un exemplaire comme ça, nous, à part que la municipalité qui en garde un volume, là, (inaudible), mais nous personnellement, on peut pas en avoir une étude d'impact comme ça, là?

200

Est-ce que c'est outrepasser certains règlements?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

205

Bien, je pense qu'il y a pas de règlement qui régisse ça.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Non, non, mais je le sais pas, il y a des fois qu'il peut y avoir des...

210 **PAR L'ANALYSTE:**

Je veux dire, s'il y a des extraits qui vous intéressent, notamment celui sur le dynamitage, je peux très bien vous les envoyer, ou ils sont – malgré que vous avez pas Internet, vous – je peux quand même vous envoyer, parce que c'est ce bout-là qui en parle.

215

**PAR Mme SYLVIE BROWN:**

Si vous me donnez les coordonnées, moi j'en ai un à mon travail.

220 **PAR L'ANALYSTE:**

OK. Bien, vous allez trouver ça dans PR3.1, sur Internet.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

225

Regardez, prenez l'adresse du BAPE, là, c'est [bape.gouv.qc.ca](http://bape.gouv.qc.ca). Et là, vous allez aller sous "mandat", je pense?

**PAR LA COORDONNATRICE:**

230

Maintenant, on a une nouvelle présentation (inaudible), mais vous allez avoir l'énumération de tous les mandats, comme le cinquième ou sixième mandat, c'est la médiation (inaudible).

235

Et sous cet onglet-là, en cliquant dessus, vous allez avoir accès...

**PAR LA MÉDIATRICE:**

240

À la documentation. Vous allez avoir différents champs, là, et sous "Documentation", là vous cliquez sur "Documentation", et vous allez à PR3.1, en fait c'est l'étude d'impact, là.

**PAR L'ANALYSTE:**

245

Et vous allez trouver ça à la page 70 de l'étude d'impact. Je peux vous la relire si vous le désirez.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

250

Bon, étant donné que c'est écrit dans l'étude d'impact, là, ça c'est bon de le savoir.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Je pense que monsieur Stevens nous avait confirmé que dans l'environnement de votre propriété, du dynamitage, là, il y en aura pas.

255

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Non?

260

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Non. En tout cas, selon...

**PAR L'ANALYSTE:**

265

(Inaudible), ils auraient pas besoin de ça.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

270

Ils auront pas besoin de faire de dynamitage. Je pense que c'est quand même presque à un demi-kilomètre (1/2 km), l'endroit où ils devraient avoir besoin de faire.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

275

OK. En tout cas d'après moi, ils vont en faire parce que – probablement qu'ils vont être obligés d'en faire, probablement.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

280

Nous en tout cas, on avait reposé la question, en tout cas le ministère, monsieur Stevens semblait bien catégorique là-dessus, là, que dans l'environnement de votre propriété, il y aurait pas de dynamitage, et je pense que c'est vous, madame Brown qui étiez là à la dernière rencontre qu'on a eue avec monsieur Stevens, il a été très clair que si jamais il y avait du dynamitage et qu'il y avait en fait un bris ou quoique ce soit au regard de votre résidence, c'est eux qui vont assumer les réparations de A à Z.

285

Et je présume qu'avant de commencer à faire du dynamitage, si jamais ils avaient besoin d'en faire, ils vont vous aviser.

290

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Évidemment.



**PAR L'ANALYSTE:**

295

De toute façon, normalement, le ministère des Transports utilise les mesures prévues au niveau des carrières et sablières pour, si moindrement ils font du dynamitage proche de chez vous, ils vont vous demander d'installer des détecteurs de monoxyde de carbone.

300

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK.

**PAR L'ANALYSTE:**

305

Non, mais moi, Sylvie Mondor, je vous dis que!

**PAR LA MÉDIATRICE:**

310

Alors ça, je pense que c'était quand même assez clair, la question du dynamitage.

Je sais pas si vous aviez, je pense que vous aviez posé une question, en fait la carte, est-ce que vous l'aviez reçue, la carte qui était jointe?

315

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Oui.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

320

Est-ce qu'elle est en couleurs?

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

325

Non. Non, mais j'ai vu – en fait c'est celle-là. En fait, j'ai reçu seulement qu'une partie de la carte, mais je pense que j'ai reçu le principal, là, c'est le conduit, le fossé, là. Celle de droite, là.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

330

D'accord. Vous avez reçu la section où on voit "Modification projetée", là, c'est ça?

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

335

C'est ça, exactement.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

340 OK. Bien en fait, je voulais juste vous faire – bon d'accord, peut-être juste leur montrer, c'est parce que normalement, nous, on garde l'original – juste vous faire remarquer qu'en fait, la nouvelle route, bon, comme on l'avait dit lors de la rencontre avec le ministère des Transports, est plus basse que la route actuelle, là.

345 En fait, le tracé qu'on voit au-dessus de "Modification projetée", c'est la hauteur de la route actuelle. Ce qui fait que, bon, on voit le tuyau qui passerait dans le fossé, donc le ministère des Transports, ce qu'ils font, c'est que la petite ligne, je sais pas de quelle couleur elle est, si elle est orange, là, en pointillé, ça, ça va être la forme que va prendre le fossé.

350 Donc c'est comme si, dans le fond, il y avait juste une petite pente qui va monter vers votre maison, c'est comme s'il y avait pas du tout de fossé, dans le fond, là. C'est juste la route, la fin de la route et une petite pente qui monte vers votre maison, alors qu'actuellement, votre terrain est plus bas que la route.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

355 OK.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

360 Alors là, la route va être plus basse que votre terrain, il va y avoir juste une petite pente qui va monter vers votre terrain. On n'aura pas l'impression qu'il y a un fossé là.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

365 OK. Ça veut dire, ça, que la ligne orange, là, ça représente – le deux mètres (2 m) est intégré là-dedans?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

370 Vas voir, Sylvie, parce que là, je vois pas d'ici. On l'a pas en couleurs, nous autres.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

375 Ici. Donc ça, c'est la réalité qu'on devrait avoir?

**PAR L'ANALYSTE:**

Oui, c'est ça que vous allez avoir.

380 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Donc le deux mètres (2 m), il est là-dedans, si je comprends bien.

385 **PAR L'ANALYSTE:**

Il est ici. Oui, il est à partir de – normalement, ça va aller de là, je pense que normalement, ça arrêtaît là, l'emprise de la route, donc c'est de là jusqu'à là.

390 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK, OK. Donc c'est notre clôture qui serait ici, à peu près.

395 **PAR L'ANALYSTE:**

Oui.

400 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK, OK. Donc carrément, la partie direction est de la nouvelle route, elle va empiéter, elle va partir de la ligne blanche, à peu près, peut-être à l'intérieur de la ligne blanche, du retour vers l'ouest de la route 138, c'est ça, à peu près ça?

405 **PAR L'ANALYSTE:**

En fait, c'est même pas – ici, vous êtes même pas sur la voie, là, vous êtes sur l'accotement. Vous avez un mètre (1 m) d'accotement pavé...

410 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK, OK, oui.

415 **PAR L'ANALYSTE:**

... avant d'avoir la voie lente, avant d'avoir la voie rapide, avant d'avoir l'autre voie et un autre même accotement ici.

420 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Parce qu'on se trouve à être deux (2) voies, finalement.

**PAR L'ANALYSTE:**

Il y a trois (3) voies de large devant chez vous.

425 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Mais ça, c'est une voie de retour, la voie direction ouest et ça, c'est les deux (2) voies direction est.

430 **PAR L'ANALYSTE:**

Les deux (2) voies ici, c'est ça. Plus une bande d'accotement pavée, aussi. Ce qui est le plus proche de chez vous, c'est la bande d'accotement pavée, mais il y a pas de voiture théoriquement là-dessus, là.

435

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK. Oui, oui, je comprends, c'est pour les vélos et tout ça, là.

440 **PAR L'ANALYSTE:**

C'est ça, c'est pour...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

445

Ils se sont plaints, l'année passée. OK.

Bon, à première vue en tout cas, le projet semble...

450 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Bien, je pense que c'est une amélioration intéressante pour vous autres, là.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

455

Oui, c'est correct.

460

Mais moi, ce que je peux vous dire, ce que je déplore un peu, là, c'est que dans tout ça, les gens dans Charlevoix, les gens du secteur La Malbaie, parce qu'il y avait déjà un projet de compléter un tronçon de route au niveau de Sainte-Agnès, il y a déjà eu une maison ou deux (2), une maison sûr de relocalisée, la question que je me posais, pourquoi mettre autant d'argent dans notre secteur, peut-être que, en tout cas – et puis dans l'autre secteur, vous savez, les gens semblaient, quand on a eu la réunion l'an passé, c'est en 2003 qu'on a eu la réunion avec tout le

465 monde, là, bon, d'information à La Malbaie, c'est que tout le monde était pressé d'avoir des routes sécuritaires, y compris Sainte-Agnès, y compris par chez nous aussi.

470 Et ce qui arrive, c'est que le montant est élevé à notre niveau. C'est pour ça qu'à un moment donné, je posais beaucoup de questions vers la version, du côté de la version A, là, c'est pourquoi que la version A, on pourrait pas faire des améliorations, peut-être des ajouts, et puis vous savez, en gardant quand même plus un budget plus sobre.

475 Parce qu'il y a beaucoup de gens qui en ont parlé de la route, il y a eu deux (2) accidentés mortels au niveau Sainte-Agnès, là, voilà deux (2) ans, c'est ça qui amenait mes questions, là.

480 Si on veut avoir quelque chose – parce que quand on a eu la réunion d'information, c'est qu'on nous avisait qu'avec le nouveau gouvernement, il avait eu une amputation de quarante-cinq pour cent (45 %) sur les budgets, au niveau des routes au Québec. Donc c'est ce qu'on nous a dit.

485 Donc dans ma tête à moi, j'ai dit, bien regarde, on va poser des questions dans le sens que s'il y a eu des amputations de quarante-cinq pour cent (45 %), pourquoi que la B a été retenue au lieu de la A, tu sais.

490 Et il y a beaucoup de gens qui voulaient avoir des secteurs, déjà un secteur de Sainte-Agnès qui avait déjà été commencé, ça a été arrêté, avant les élections, une affaire comme ça. Après ça, ça tombait notre secteur, on était pressé, les gens étaient pressés de voir ça, prendre une nouvelle forme plus sécuritaire.

495 C'est pour ça que je posais des questions sur la hausse. Vous m'excuserez si j'ai posé autant de questions, là, mais c'est pour ça, justement.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

495 Non, non.

**PAR L'ANALYSTE:**

500 Je me dis, je peux comprendre que vous trouviez que c'est un gros projet, mais en réalité, pour ceux qui en voient beaucoup, c'est minuscule pour le ministère des Transports, comme projet. C'est un projet qui a pas beaucoup, qui est petit, qui a pas beaucoup de...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

505 Non, je comprends, c'est pas un viaduc, là.

**PAR L'ANALYSTE:**

C'est pas un viaduc et puis en termes de coûts, là, c'est très petit.

510

**PAR LA MÉDIATRICE:**

C'est très petit, là. Il y a des projets de...

515

**PAR L'ANALYSTE:**

Sept cent cinquante millions (750 M\$)!

**PAR LA MÉDIATRICE:**

520

... sept cent cinquante millions (750 M\$), là.

**PAR L'ANALYSTE:**

525

Sur la table présentement.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

530

Oui, je comprends.

Mais c'est pas juste, le hic, c'est pas juste le coût. C'est que les gens étaient pressés.

Tu sais, quand les gens nous ont dit, bon bien, on a été amputé de quarante-cinq pour cent (45 %), les gens ont dit, nous, on veut l'avoir le nouveau schéma de la route, pour qu'il soit plus sécuritaire, avant qu'il arrive un accident sérieux. Donc c'est pour ça que je posais...

535

**PAR LA MÉDIATRICE:**

540

Mais, monsieur Maltais, juste peut-être une précision supplémentaire, là, une (1) ou deux (2), écoutez, il y a différentes choses qui entrent en ligne de jeu là-dedans.

D'abord nous, on a aucun contrôle sur les projets que le ministère des Transports a sur sa planche à dessin.

545

Deuxièmement, je comprends, vous dites, bon, si on avait mis moins sur le projet, bon, on aurait peut-être pu en faire un autre en même temps, mais il faut regarder ça à très long terme, et des fois, c'est mieux d'investir un montant suffisant pour régler le problème pour une longue période de temps plutôt que de toujours être obligé de revenir pour corriger des erreurs.

550            Alors c'est dans ce sens-là, le ministère des Transports, le choix qu'il a fait, c'est le choix du tracé qui était le plus sécuritaire.

                 C'est sûr que, bon, ça va nécessiter une somme plus élevée, mais quand ils vont la faire, parce que là, on le sait pas dans combien de temps elle va être faite, cette route-là, je pense  
555 qu'on a bien expliqué, monsieur Stevens a bien expliqué que bon, oui, c'est une priorité mais là, il faut d'abord qu'ils fassent les plans et devis et après, bien, il faut que le budget soit disponible au ministère des Transports pour commencer le projet. Alors ça peut être dans un an, dans deux (2) ans, dans trois (3) ans, on peut rien vous garantir là-dessus, on a aucun contrôle là-dessus.

560            Mais quand ils vont la faire, bien, ça va être pour longtemps.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

                 Je suis conscient de ça.

565

**PAR LA MÉDIATRICE:**

                 Tu sais, il faut tenir compte de ça, là.

570            Peut-être que s'ils l'avaient faite de façon moins sécuritaire, ils seraient obligés de la refaire dix (10) ans plus tard, mais si vous additionnez les deux (2) budgets des deux (2) interventions, ce serait peut-être encore plus cher que ce que ça va coûter pour le faire en une fois.

575            Et je pense que, en tout cas, chacun son métier, je pense que c'est eux qui déterminent les endroits qui sont les plus critiques et, en tout cas, pour avoir été nous promener dans votre secteur, il reste, comme on l'avait dit lors de la rencontre avec vous, madame Brown et monsieur Stevens, c'est pas très très sécuritaire, les deux (2) côtes, on voit pas qui vient ou qui s'en va.

580            Donc pour une fois, disons, que le ministère des Transports veut intervenir avant qu'il y ait des accidents, on leur dira pas de rien faire!

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

                 C'est bien certain.

585

**PAR LA MÉDIATRICE:**

                 Alors c'est ça.

590

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

595 Est-ce que, madame Boulet, la municipalité de La Malbaie, sur les projets qu'on parle, ont un mot à dire là-dessus; est-ce qu'ils ont des décisions à prendre, est-ce que quand ça a été – oui, madame Mondor?

**PAR L'ANALYSTE:**

600 Bien continuez, je vais répondre à votre question.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

605 Quand le projet a sorti, avec les deux (2) versions A et B, est-ce qu'eux ont pris une décision à partir de là, à ce moment-là?

**PAR L'ANALYSTE:**

610 Pour répondre à votre question, initialement le projet a été étudié par le ministère des Transports suite à une pétition qui a été vraiment présentée par les gens du secteur et dont la ville de La Malbaie était signataire aussi, à l'époque.

615 Et suite à ça, le ministère des Transports, quand il propose des tracés, normalement va voir les élus municipaux et ça, c'est dans ses façons de faire constantes, il fait ça tout le temps, parce qu'il peut pas aller rencontrer tous et chacun pour vérifier si ça lui convient ou pas, donc il va rencontrer les élus des municipalités, des MRC concernées, et puis ils s'entendent avec eux, oui ça fonctionne, non ça fonctionne pas.

620 Et c'est justement suite à ça que le tracé, la variante B a été jugée, et par le ministère des Transports et par les citoyens résidents et la municipalité, comme étant plus sécuritaire.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

625 Donc La Malbaie, elle a accepté la variante B à ce moment-là?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Oui, tout à fait.

630 Et dans tous les projets de route, comme madame Mondor le disait, le ministère des Transports travaille avec...



**PAR L'ANALYSTE:**

635 Conjointement.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

640 ... conjointement avec les élus municipaux. Parce que ce sont les représentants des citoyens.

Tu sais, des fois on peut être pas d'accord, mais c'est eux qui représentent les citoyens, donc...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

645 Je pose beaucoup de questions, c'est parce qu'on n'a pas été – moi, j'ai jaser beaucoup et on n'a pas été, il y a des gens qui ont pris des décisions, finalement, à notre place, là, sans nous consulter vraiment.

650 Et puis dans le fond, c'est que le but de ça, c'est que normalement, on aurait dû être consulté, parce qu'il y a déjà eu, il y avait déjà eu avant une assemblée d'information, suite à ça, on aurait dû avoir un autre genre d'assemblée.

655 Les gens, parce qu'on était quand même assez, là, pour faire une assemblée, pour voir nous, qu'est-ce qu'on en pensait, on n'a pas – c'est pour ça que moi puis Sylvie, on a pris le taureau par les cornes, si vous voulez, et puis actuellement, on veut savoir qu'est-ce qui en est, pourquoi ça s'est passé comme ça.

660 Habituellement, parce que c'est les élus, dans le fond, qui ont pris quand même une décision, et puis une décision comme ça, c'est très important, là; pour nous autres, c'était très important, avant qu'il y ait la décision, d'avoir peut-être, juste dire que les élus auraient pu quand même dire, regardez, il se passe de quoi en avant de chez vous, si vous avez des nouvelles idées.

665 Parce que les idées, dans le fond, les élus, dans tout ça, c'est que c'est nous, les gens, qu'on a dit, bien regarde, voici, on a des signatures sur une feuille (inaudible) et puis regardez, c'est nous les gens du secteur, on a décidé de dire, bien, il faut faire quelque chose. À ce moment-là, les élus, ils ont pas eu le choix d'accepter.

670 Donc ils ont convoqué une rencontre avec les gens du ministère et puis c'est ce qui s'est passé, et puis on a jaser pas mal cette soirée-là. Mais suite à ça, bien – c'est pour ça qu'on se débrouille comme ça, et on vous remercie beaucoup de vouloir nous entendre aussi, là.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

675

Ce qu'on peut regarder aussi, vous avez dû prendre connaissance de la résolution de la ville de La Malbaie, alors je pense que vous l'avez pas – est-ce que vous l'avez devant vous, la résolution?

680

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

La résolution de la Ville, oui, on l'a ici.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

685

Alors ça, vous en avez pris connaissance?

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

690

Oui, je l'ai lue, oui.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

695

Oui. Nous, on a fait rajouter quelque chose, parce qu'on trouvait que c'était pas assez clair.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

700

Dans les mesures, ça?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

705

Dans les attendus de la résolution de la municipalité de La Malbaie, parce que nulle part on disait qu'on vous rétrocédait le terrain excédentaire aux propriétaires riverains, et nulle part on marquait que c'était gratuitement.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

710

OK, ça, j'ai pas pu le voir parce que c'était dans les premiers écrits, les premières écritures, c'est pour ça?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

715

Non, non. Vous, vous avez reçu la résolution, on vous l'a envoyée, OK.

Mais nous, on l'a lue, la résolution, quand on l'a reçue, en fait on l'a reçue, on vous l'a envoyée, ça s'est fait (inaudible), alors ce qu'on trouvait, c'est que dans le quatrième attendu, c'est marqué:

720 "Attendu qu'il est de l'intention de la ville de La Malbaie de rétrocéder à son tour ce terrain excédentaire aux propriétaires riverains."

Et nulle part, c'est marqué qu'il va être rétrocédé gratuitement.

725 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK.

730 **PAR LA MÉDIATRICE:**

730 Alors nous, on a communiqué avec la ville de La Malbaie, et on a fait faire une attestation par monsieur Lavoie à l'effet qu'il confirme par la présente que tacitement, les termes employés dans la résolution, le numéro de la résolution, concernant la rétrocession du résidu de terrain en façade du lot 351-partie, sera à titre gratuit et qu'aucun frais ne sera à la charge du propriétaire riverain y compris les frais reliés à la transaction immobilière.

735

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK. Donc je vous remercie beaucoup d'avoir pris soin d'ajuster ça.

740

**PAR LA MÉDIATRICE:**

745 Bien, je pense que, bon, ils ont fait preuve de bonne foi, là. Quand on leur a parlé, quand j'ai parlé à monsieur Lavoie, je pense que c'était très clair que ça se faisait de façon gratuite, mais on a voulu, là, que ce soit vraiment très clair pour que vous ayez pas de problème.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK. En fait, il y avait pas de sous-entendu non plus dans ça.

750

**PAR LA MÉDIATRICE:**

755 En tout cas, c'était implicite, parce que ce qu'ils nous ont dit, c'est que quand il y a des situations comme celles-là, c'est sûr qu'ils procèdent toujours de cette façon-là, mais comme on sait pas quand est-ce que la route va se faire, qui va être là, on a cru bon que, par prudence, cet addenda-là soit ajouté à la résolution de la municipalité.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

760 OK, parfait.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

765 Alors là, si vous êtes d'accord, Suzanne, je pense qu'on a un petit document qu'on apprécierait que vous nous signiez.

**PAR LA COORDONNATRICE:**

770 (Inaudible) de votre requête, c'est une copie que je vous ai préparée pour vous, et puis c'est une copie qu'il faudrait signer.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

775 J'ai pas mes lunettes pour lire, elles sont dans mon manteau.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Est-ce que vous voulez prendre le temps d'aller les chercher?

780 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Oui, c'est juste là.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

785 Bon, prenez quelques minutes, allez les chercher.

790 \_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE**

795 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Alors moi, j'ai pas le texte devant moi, je vous laisse lire.

800 Alors en fait, cette lettre-là, et puis je le précise ici, là, c'est sûr que vous dites que vous retirez votre demande d'audience, mais c'est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation.

805 Alors je pense qu'en fait, l'ensemble des fils sont attachés de telle sorte que le promoteur vous a fait une proposition, (inaudible), la municipalité a pris un engagement et là, bien, ça doit se refléter dans le décret d'autorisation qui sera délivré ultérieurement.

810 Parce que je veux juste vous rappeler que là, nous, on a fait la médiation mais là, le ministère de l'Environnement va terminer l'étude du projet et va, en fait le ministre va éventuellement émettre un décret autorisant le ministère des Transports à réaliser son projet et à quelles conditions.

815 Et puis il y a toute une liste, là, de conditions et d'attentes dans un décret. Alors normalement, dans le décret, bien, l'engagement que le promoteur a pris à votre égard devrait être précisé.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

OK. Mais là, on n'a pas la précision du document par exemple là-dessus.

820 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Vous voulez dire, du document?

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

825 Dont on a parlé, là.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

830 Oui, oui, c'est marqué "Document" – c'est parce que vous les avez pas, les codifications mais...

835

**PAR LA COORDONNATRICE:**

Le document dont vous faites – le document que vous avez entre les mains, c'est le document DA1.

840

**PAR LA MÉDIATRICE:**

DA1, c'est parce qu'il y a pas...

845

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

(Inaudible).

**PAR LA MÉDIATRICE:**

850

Là, c'est parce que vous avez pas la codification dessus, là, mais si vous allez sur notre site Internet, bien, peut-être pas demain matin parce qu'il sera pas encore sur le site, mais disons au début de la semaine – Suzanne, tu l'as, toi?

855

**PAR LA COORDONNATRICE:**

Regardez, voyez-vous ici, la cote qui est donnée, DA1, c'est la cote dont on fait mention dans votre lettre ici, document DA1.

860

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Je l'ai marqué ici, DA1.

**PAR LA COORDONNATRICE:**

865

Et l'autre document de la Ville va porter la cote DB1.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

870

La Ville, c'est DB1.

**PAR LA COORDONNATRICE:**

875

L'autre document, la lettre de la Ville qui est joint ici, ce sera DB1.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

880

Maintenant, s'il y a des changements par rapport à la signature qu'on fait ce soir, là, est-ce qu'il peut arriver d'autre chose suite à ça qui peut nous échapper?

**PAR LA MÉDIATRICE:**

885

Bien, ils peuvent décider de pas faire la route. Mais à part ça, là, je vois pas quoi.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

890

Oui, OK.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

895

Parce que même si, je sais pas, moi, il y a des petites modifications dans le tracé, ce qui m'étonnerait, tu sais, ils peuvent pas bouger beaucoup, là, c'est certain que cet espace-là qu'ils vous ont promis d'aménager, ils vont le faire.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

900

Ils vont le faire, OK.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

905

Ça, c'est signé, garanti, on revient pas là-dessus, là.

**PAR L'ANALYSTE:**

Ils ont le bras dans le tordeur jusque-là!

910

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Toi, Sylvie, as-tu des questions à poser?

**PAR Mme SYLVIE BROWN:**

915

Non, je suis correcte.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

920

Tout semble correct. Tu es prête à signer?

**PAR Mme SYLVIE BROWN:**

Oui, oui. Es-tu correct?

925

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Bien, à première vue, oui.

930

Nous, on a une copie de ça, je présume?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. C'est moi qui l'ai, la copie. Vous remettez l'original à madame Bouchard, parce que moi, je risque – moi, je suis pas la gardienne des documents.

935

Celle-là, vous la gardez, c'est à vous.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

940

OK.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

945

Bien, on vous remercie beaucoup. On vous souhaite la meilleure des chances.

Nous, évidemment, les étapes qui restent, là, c'est qu'on va terminer notre rapport, on va le transmettre au ministre. Il devrait être déposé, là, d'ici le 7 février.

950

Et là, le reste, bien sûr, ça ne nous appartient plus, alors ce sont des discussions entre le ministère des Transports, le ministère de l'Environnement et éventuellement, probablement que vous allez entendre parler qu'ils sont sur le point de commencer une route, mais on peut pas vous dire quand, ça, on a aucun contrôle là-dessus.

955

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Est-ce que, encore une question, est-ce que dans ce qui s'est passé dans le procès-verbal qu'on a eu le 16 de décembre, est-ce que le ministre, lui, a accès à ça, est-ce qu'il peut prendre...

960



**PAR LA MÉDIATRICE:**

965 Oui, le ministre, toute cette information-là, c'est une information qui est publique, donc autant le ministre de l'Environnement que le personnel du ministère de l'Environnement que n'importe quel citoyen peut consulter ces documents-là.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

970 Mais est-ce qu'il peut le consulter ou pas le consulter du tout, suite à ça? Est-ce que c'est préférable...

**PAR LA MÉDIATRICE:**

975 Bien moi, je vous dirais, écoutez, réalistement parlant, ça m'étonnerait que le ministre en prenne connaissance. Je vous dirais qu'ils sont tellement, bon ça, c'est un projet, il y en a des centaines de projets qui sont en...

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

980 Mais en fait, je pose la question parce qu'on est allé, on n'est pas allé en audience mais on est allé en médiation...

**PAR LA MÉDIATRICE:**

985 Oui.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

990 ... donc ça c'est Mulcair, le ministre Mulcair, il sait qu'il y a quelque chose qui s'est brassé et puis en plus, pourquoi que c'est arrivé, il y a sûrement quelque chose.

C'est pour ça que je pose la question si lui, pas la curiosité mais savoir vraiment qu'est-ce qui s'est passé à ce niveau-là.

995 **PAR LA MÉDIATRICE:**

1000 Bien là, monsieur Mulcair, il va recevoir votre lettre de retrait, ça va directement à son bureau, la lettre que vous avez signée tous les deux (2), madame Brown et vous, cette lettre-là va être transmise directement au ministre de l'Environnement.

Alors c'est sûr qu'il va en prendre connaissance, il va voir que – nous autres, vous allez voir notre rapport, vous allez en recevoir une copie, nous on fait notre rapport et il est remis directement au ministre.

1005 Alors le ministre, il sait exactement tout ce qui s'est passé dans le cadre de la médiation, on fait état de ça, et dans le rapport, les documents dont vous venez de prendre connaissance sont joints au rapport. Donc il a toute l'information qui lui dit quelle entente est intervenue, dans quel contexte et tout ça.

1010 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Mais les pourparlers, par exemple, les pourparlers, il a pas besoin de les lire à ce moment-là parce qu'il y a une entente signée, donc il est pas obligé d'aller voir les pourparlers, le procès-verbal. Ça...

1015 **PAR LA MÉDIATRICE:**

1020 Non, mais je vous dirais que dans aucun dossier, en tout cas à moins de quelque chose de vraiment extraordinaire, en tout cas je vois pas quoi, je vous dirais qu'il y a juste vingt-quatre (24) heures dans une journée, ça me surprendrait que le ministre se mette à lire tous les verbatim des réunions que le BAPE tient.

1025 Parce que là, moi je fais une médiation avec vous mais j'ai des collègues qui font des audiences publiques un peu partout, ça fait que vous comprendrez qu'humainement parlant, c'est quelque chose qui est pas possible, à moins qu'il y ait vraiment, là, un litige hors du commun et dont il veut vraiment prendre connaissance, là.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

1030 Il veut aller voir qu'est-ce qui s'est passé à ce moment-là.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Bien là, il va en prendre connaissance.

1035 **PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Ça prend quelque chose qui peut l'amener à aller voir, à ce moment-là, pourquoi qu'il y a eu ça.

1040 **PAR LA MÉDIATRICE:**

1045 Ou encore un des sous-ministres qui va dire, bien écoute, dans tel dossier, ça va pas, ou je ne sais trop quoi, bien là, peut-être qu'il va – mais ça me surprendrais énormément qu'il s'implique à aller lire les verbatim.

**PAR Mme SYLVIE BROWN:**

Suite au (inaudible), le processus va être entamé, vis-à-vis les deux (2) ministères?

1050 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Oui. Là, le ministère de l'Environnement, c'est parce qu'il faut que le ministère des Transports, avant de procéder, avant de faire ses plans et devis, qu'il ait l'autorisation du ministère de l'Environnement.

1055

Donc là, nous, on a réglé un peu l'aspect en ce qui vous concerne, mais le ministère de l'Environnement, lui, il examine le projet dans son entièreté, donc autant du côté de la rivière, les ponceaux qui vont devoir être construits et tout ça, ils examinent l'ensemble du dossier et là, à la suite de ça, ils préparent un décret, et c'est ce décret-là dont je vous faisais part tantôt, en fait il doit faire référence à l'entente qu'il y a eue avec vous, inclure cette information-là et là, le décret, lui, est signé par le ministre, présenté au Conseil des ministres et autorisé.

1060

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

Le ministère de l'Environnement, là-dedans, quand les travaux sont commencés, là, s'il arrive quelque chose qui peut faire que le ministère de l'Environnement dit, on peut pas fonctionner de cette façon-là, à ce moment-là, dans notre cas à nous autres, qu'est-ce qui pourrait arriver, s'il y a un changement subit soit de trajet par rapport, mettons, une source d'eau, une veine d'eau qui va complètement empêcher le passage de la route là ou quelque chose du genre, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu à ce moment ou est-ce que c'est déjà arrivé, je le sais pas, je pose la question.

1065

1070

**PAR LA MÉDIATRICE:**

Mais moi, j'ai jamais vu ça, là, mais c'est certain que bon, en tout cas, moi je pense qu'écoutez, il y a quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %) des chances que ça se passe comme on vient de vous dire, là.

1075

S'il y avait quelque chose, c'est certain que le ministère des Transports ou le ministère de l'Environnement irait vous voir et essaierait de trouver une solution avec vous autres, là.

1080

Tu sais, c'est pas une question de se défiler ou de faire quoique ce soit, il y aurait vraiment un échange. Et puis si jamais vous trouviez qu'il y a quelque chose qui va pas, bien, vous contactez le ministère de l'Environnement et vous avez des papiers en main, vous avez quand même des papiers légaux, là.

1085

Tu sais, le ministère des Transports peut pas jouer au chat et à la souris, là.

**PAR L'ANALYSTE:**

1090

Ils ont pas intérêt.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

1095

En tout cas, j'ai jamais vu ça, là.

Quand il y a eu des ententes dans le cadre d'une médiation, le ministère des Transports, je peux vous dire qu'il respecte ses ententes.

1100

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

As-tu des questions?

**PAR Mme SYLVIE BROWN:**

1105

Non.

**PAR M. JOCELYN MALTAIS:**

1110

Ça se résume comme ça.

**PAR LA MÉDIATRICE:**

1115

En tout cas, on vous remercie beaucoup et on vous souhaite très bonne chance. Évidemment, on sait pas pour quand, mais d'ici là, on vous souhaite qu'il y a pas trop de verglas cette nuit.

1120

En tout cas, on se souhaite une belle température, et je vous souhaite que ça se règle à votre satisfaction, en tout cas, ce qu'on a vu, en tout cas, c'est un gain assez intéressant, votre maison va se trouver plus en retrait, vous allez avoir juste...

**PAR L'ANALYSTE:**

1125

Vous aurez plus de fossé, finalement, ça apparaîtra pas, là, ça aura pas l'air d'un fossé du tout.

**PAR Mme SYLVIE BROWN:**

1130

Quel (inaudible) ça va faire, venant de l'est ou de l'ouest, par rapport au fossé, le nôtre va être surélevé mais le restant va être...

**PAR L'ANALYSTE:**

1135 La route prévue, elle a sept cent cinquante millimètres (750 mm) plus bas que la route  
actuelle.

Et vous avez votre carte pas loin, le dénivelé du fossé, la route est là et le fossé, c'est  
comme s'il se prolongeait ici...

1140 (FIN DE L'ENREGISTREMENT)

1145 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment  
d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

1150 FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.